

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 7 MARS 2024
A 09h00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE

Pouvoirs :

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames BORDEDEBAT, LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Messieurs BONNIN, DE SAINT ROMAIN, SEGURA, URIOT, FANARA, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération N°1	Approbation du compte de gestion du receveur municipal principal exercice 2023
Délibération N°2	Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion exercice 2023
Délibération N°3	Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion
Délibération N°4	Budget primitif 2024 – budget primitif et budgets annexes

Délibération N°5	Bilan moral et social 2023
Délibération N°6	Création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
Délibération N°7	Plan d'action, adhésion et promotion 2024
Délibération N°8	Tarifs et partenariats de l'office de tourisme et du service réceptif
Délibération N°9	Partenariats Salon nautique
Délibération N°10	Autorisation occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2024/2026
Délibération N°11	Tarifs occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2024
Délibération N°12	Plage aux entrepreneurs
Délibération N°13	Mise en concurrence pour l'installation d'un manège « grande roue »
Délibération N°14	Tarif occupation du domaine public Grande Roue
Délibération N°15	Mise en concurrence pour l'organisation d'une course d'obstacles
Délibération N°16	Tarifs Olympia et partenariats Culture
Délibération N°17	Complément de rémunération du médiateur culturel
Délibération N°18	Tarifs du Palais des Congrès
Délibération N°19	Modification des conditions générales de ventes du Palais des congrès
Délibération N°20	Braderie Mars 2024

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 1/03/24 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Modification de la délibération suivante, remise sur table :

Délibération n°09 : partenariat salon nautique

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Yves FOULON, président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 16 janvier 2024 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL PRINCIPAL EXERCICE 2022

Après vérification :

- Des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice 2023
- Du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- Du détail des recettes effectuées et celui des titres émis,
- Des bordereaux de mandats et des bordereaux de titres de recettes,
- Des comptes de gestion dressés par le Trésorier principal,

Et après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et tous les titres de recettes émis n'appelant aucune réserve, il est proposé au Conseil d'Administration les résultats suivants :

DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
----------	----------	-----------

Résultat de l'Exercice 2023

BUDGET PRINCIPAL

<i>Investissement</i>	22 986.18 €	74 882.16 €	51 895.98 €
<i>Fonctionnement</i>	3 780 366.40 €	3 563 259.63 €	- 217 106.77 €
TOTAL Résultat :			- 165 210.79 €

BUDGETS ANNEXES

Palais des congrès

<i>Investissement</i>	37 789.83 €	58 377.05 €	20 587.22 €
<i>Fonctionnement</i>	1 623 430.29€	1 694 039.49 €	70 609.20 €
TOTAL Résultat :			91 196.42 €

Animations

<i>Investissement</i>	1 487.75 €	1 764.00 €	276.25 €
<i>Fonctionnement</i>	904 143.39 €	920 450.74 €	16 307.35 €
TOTAL Résultat			16 583.60 €

Culture

<i>Investissement</i>	16 415.64 €	41 719.58 €	25 303.94 €
<i>Fonctionnement</i>	2 838 955.44€	2 745 988.40 €	- 92 967.04 €
TOTAL Résultat :			- 67 663.10 €

Ce qui donne la balance consolidée suivante :

Résultat de l'Exercice 2023

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	78 679.40 €	176 742.79 €	98 063.39 €
Fonctionnement	9 146 895.52 €	8 923 738.26 €	- 223 157.26 €
RESULTATS	9 225 574.92 €	9 100 481.05 €	- 125 093.87 €

Résultat de clôture 2023 après reports exercices antérieurs

	Budget Principal	Budget Annexe Commercial	Budget Annexe Animations	Budget Annexe Culture	TOTAL Arcachon Expansion
Investissement	227 869.46 €	22.81 €	487.92 €	9 559.67 €	237 939.86 €
Fonctionnement	886 903.40 €	106 890.66 €	16 249.89 €	- 92 967.04 €	917 076.91 €

RESULTATS	1 114 772.86 €	106 913.47 €	16 737.81 €	- 83 407.37 €	1 155 016.77 €
------------------	-----------------------	---------------------	--------------------	----------------------	-----------------------

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 établis par Madame la Trésorière Principale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Le conseil d'administration arrête les comptes de gestion 2023 aux montants présentés dans les tableaux ci-dessus et approuve les résultats du compte de Gestion de la Trésorière Principale pour l'exercice 2023.

DELIBERATION N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION – EXERCICE 2023

Vu l'article L2121-14 DU CGCT

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le conseil d'administration doit élire un Président en remplacement de Monsieur Yves FOULON qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il vous est proposé la désignation de M. Bernard LUMMEAUX comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif

Comptes administratifs 2023 - Résultat de l'Exercice 2023 :

BUDGET PRINCIPAL

	RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DES REPORTS	RESULTAT 2023 CUMULE APRES REPORTS	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEPENSES	RECETTES				
INVT		214 982,56	22 986,18	74 882,16	51 895,98	-39 009,08	227 869,46	
FONCT		1 104 010,17	3 780 366,40	3 563 259,63	- 217 106,77		886 903,40	886 903,40
TOTAL	0,00	1 318 992,73	3 803 352,58	3 638 141,79	- 165 210,79		1 114 772,86	886 903,40

BUDGETS ANNEXES

PALAIS DES CONGRES

	RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	EXCEDENTS	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DES REPORTS	RESULTAT 2023 CUMULE APRES REPORTS	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
			DEPENSES	RECETTES				
INVT	563,23		37 789,83	58 377,05	20 587,22	-20 001,18	22,81	0,00
FONCT		36 281,46	1 623 430,29	1 694 039,49	70 609,20		106 890,66	106 890,66
TOTAL	563,23	36 281,46	1 661 220,12	1 752 416,54	91 196,42		106 913,47	106 890,66

ANIMATIONS

	RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	EXCEDENTS	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DES REPORTS	RESULTAT 2023 CUMULE APRES REPORTS	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
			DEPENSES	RECETTES				
INVT		211,67	1 487,75	1 764,00	276,25	0,00	487,92	-487,92
FONCT	57,46		904 143,39	920 450,74	16 307,35		16 249,89	16 737,81
TOTAL	57,46	211,67	905 631,14	922 214,74	16 583,60	0,00	16 737,81	16 249,89

CULTURE

	RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	EXCEDENTS	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DES REPORTS	RESULTAT 2023 CUMULE APRES REPORTS	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
			DEPENSES	RECETTES				
INVT	15 744,27		16 415,64	41 719,58	25 303,94	0,00	9 559,67	0,00
FONCT		-	2 838 955,44	2 745 988,40	-92 967,04		-92 967,04	-92 967,04
TOTAL	15 744,27	0,00	2 855 371,08	2 787 707,98	-67 663,10		-83 407,37	-92 967,04

Il est proposé au vu de la note de synthèse jointe à la présente délibération d'approuver les résultats du compte administratif pour le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2023.

Monsieur Yves FOULON étant sorti, le Conseil d'Administration approuve à la majorité les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion – exercice 2023

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2023 d'Arcachon Expansion et des budgets annexes, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 est soumise aux membres du Conseil d'Administration, telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL 720 : OFFICE DE TOURISME

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Déficit	- 217 106.77 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent	1 104 010.17 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent	886 903.40 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	51 895.98 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	214 982.56 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	266 878.54 €
- Dépenses d'investissements reportés :		39 009.08 €
- Solde des restes à réaliser :		- 39 009.08 €

Besoin réel de financement : 0 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0 €
SOUS TOTAL (R1068) :	0 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) : 886 903.40 €

TOTAL : **886 903.40 €**

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) : 0 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0 €	R002 : excédent reporté 886 903 40 €	D001 : solde d'exécution 0 €	R001 : solde d'exécution 266 878.54 € R1068 : excédent capitalisé 0 €

BUDGET ANNEXE 730 : PALAIS DES CONGRES

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent	70 609.20 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent	36 281.46 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent	106 890.66 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	20 587.22 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit	- 563.23 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	20 023.99 €

- Dépenses d'investissement reportées :	20 001.18 €
- Recettes d'investissement reportées :	0.00 €
- Solde des restes à réaliser :	- 20 001.18 €
Besoin réel de financement :	0 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0 €
SOUS TOTAL (R1068) :	0 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	106 890.66 €
TOTAL :	106 890.66 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) : 0 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0 €	R002 : excédent reporté 106 890.66 €	D001 : solde d'exécution 0 €	R001 : solde d'exécution 20 023.99 € R1068 : excédent capitalisé 0 €

Budget Annexe 740 – Animations :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent	16 307.35 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit	-57.46 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent	16 249.89 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	276.25 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	211.67 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	487.92 €
- Dépenses d'investissement reportées :		0 €
- Recettes d'investissement reportées :		0 €
- Solde des restes à réaliser :		0 €
Besoin réel de financement :		0 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0 €
SOUS TOTAL (R1068) :	0 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	16 249.89 €
TOTAL :	16 249.89 € €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	0 €
---	-----

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0 €	R002 : excédent reporté 16 249.89 €	D001 : solde d'exécution 0 €	R001 : solde d'exécution 487.92 € : excédent capitalisé 0 €

Budget Annexe 750 – Culture :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Déficit	- 92 967.04 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit	0 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit	- 92 967.04 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	25 303.94 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit	- 15 744.27 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	9 559.67 €

- Dépenses d'investissements reportés :	0 €
- Recettes d'investissement reportées :	0 €
- Solde des restes à réaliser :	0 €
Besoin réel de financement :	0 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0 €

SOUS TOTAL (R1068) : 0 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :

0 €

TOTAL : 0 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

92 967.04 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 92 967.04 €	R002 : excédent reporté 0 €	D001 : solde d'exécution 0 €	R001 : solde d'exécution 9 559.67 €
			R1068 : excédent capitalisé 0 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion.

BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET PRIMITIF ET BUDGETS ANNEXES

Après avoir pris connaissance des projets de Budgets Primitifs pour l'exercice 2024, s'élevant à :

BUDGET PRINCIPAL :

- En fonctionnement : 3 958 490.04 €
- En investissement : 306 303.00 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

- En fonctionnement : 1 653 866.00 €
- En investissement : 55 517.85 €

BUDGET ANIMATIONS :

- En fonctionnement : 975 744.336 €
- En investissement : 2 292.25 €

BUDGET CULTURE :

- En fonctionnement : 3 110 870.06 €
- En investissement : 28 041.67 €

En application de l'article L2121-11 du CGCT plusieurs membres du Conseil d'Administration doivent quitter la séance :

3 membres en leurs qualité de membres du conseil d'administration de la régie du port (Yves FOULON, Pierre CAVOLI, Catherine CASSOT)

Avant de se déporter, Monsieur le Président cède la Présidence de la séance à Bernard LUMMEAUX, Vice-Président

Le conseil d'administration adopte à la majorité le budget principal comme présenté ci-dessus, le budget annexe « Palais des congrès » tel que présenté ci-dessus, le budget annexe « Animation » tel que présenté ci-dessus et le budget annexe « Culture »

Le conseil d'administration approuve à la majorité les subventions et participations présentées ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL :

- ASSOCIATION VUE SUR MER : 25 000 € au vu de la convention pour l'organisation d'animations sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage
- ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS : 15 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.
- Versement d'une subvention au budget annexe Animation de **431 984.44 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.
- Versement d'une subvention au budget annexe Culture de **1 714 360.06 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

BUDGET ANIMATION :

- ASSOCIATION DU CERCLE DU VOILE : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations.
- BENEVOLE ARC : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des diverses manifestations du service Animation
- PORT D'ARCACHON : 26 700 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique
- DEDI D'ELLES : 2 500 € selon la convention pour l'organisation de deux raids défi d'elles :
- APTRA : 2500 € selon la convention pour l'organisation des Escales du Bassin du 8 au 12 mai 2024.
- ARC BALADIN : 300 € selon la convention

BUDGET CULTURE :

- BENEVOLE ARC : 2 700 € selon convention pour l'aide à l'organisation des divers spectacles du théâtre
- Versement d'une redevance pour service public de **200 000 €** conformément au contrat de concession du Vélodrome étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

BILAN MORAL ET SOCIAL 2023

Etant précisé dans les statuts d'Arcachon Expansion dans l'article 34 que « un rapport d'activités de la structure et de ses services doit être transmis à la Ville d'Arcachon après son approbation par le Conseil d'Administration ».

Dans cette optique, après avoir débattu sur les comptes administratifs et les comptes de gestion, le conseil d'administration examine le bilan moral 2023 annexé à la délibération et approuve à l'unanimité le bilan moral et social 2023.

CRÉATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient de procéder au recrutement de contractuels dans le cadre de l'accroissement d'activité au cours de l'année 2024.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des besoins en renfort saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité :

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD (expos)	2 mois
	Stagiaire	6 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	12 mois
Animations	Contrat CDD	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois

Les membres du Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'accroissement d'activité et/ou saisonnier pour l'année 2024 comme présenté et de constatent que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 des budgets respectifs.

PLANS D' ACTIONS, ADHESIONS ET PARTENARIAT SD' ARCACHON EXPANSION

Yves FOULON présente les différents projets de plans d'action et de partenariats pour les différents services d'Arcachon Expansion pour l'année 2024.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération du plan d'actions, adhésion et de partenariats 2024.

TARIFS ET PARTENARIATS DE L'OFFICE DE TOURISME

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par l'Office de Tourisme et le service réceptif :

- 1/ Nouveaux tarifs visites guidées
- 2/ Ajustement tarifs boutique
- 3/ Tarif des produits boutique de l'office de tourisme

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

PARTENARIAT SALON NAUTIQUE

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le Port d'Arcachon, l'Office de Tourisme souhaite apporter sa contribution à la vente de billetterie du Salon Nautique.

Les billets pour l'accès aux navires Le Français et le Phoenix seront en vente en ligne, à l'Office de Tourisme et sur le site du Salon pendant les 3 jours de l'événement, aux tarifs suivants :

- Pack visite des 2 navires - tarif plein (à partir de 10 ans) : 10€ par personne
- Pack visite des 2 navires – tarif enfant de 5 à 10 ans : 5€ par personne
- Pack famille visite des 2 navires – pour 2 adultes et jusqu'à 3 enfants : 25€
- Gratuité enfant de moins de 5 ans

Une Rétrocession d'une commission au tarif unique de 1€ par billet vendu sera facturée au port d'Arcachon. Le personnel qualifié de l'Office de Tourisme sera mis à disposition pour assurer la billetterie sur place pendant les 3 jours de l'événement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

Délibération N°10 : AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Dans le cadre de ses missions d'animation, telles que définies par ses statuts, Arcachon Expansion a permis la mise en œuvre et le développement d'une activité de petit train touristique (stationnement et circulation) offrant des circuits de visite commentés de la Ville d'Hiver.

L'autorisation précédente est arrivée à son terme le 31/12/2023, une procédure de consultation a été lancée sur le Site internet www.arcachon.com

A la date limite de remise des offres, fixée par le cahier des charges de la consultation, une seule offre avait été enregistrée, celle de la Société LOCO EXPRESS, représentée par Monsieur Laurent MARTINERIE, en sa qualité de gérant de ladite société.

L'analyse de cette offre a conduit à retenir la proposition présentée par la Société LOCO EXPRESS. Etant précisé d'une part que cette occupation du domaine public interviendra moyennant une redevance part fixe : 4 507 € (quatre mille cinq cent sept Euros H.T (tarif voté annuellement) et une redevance part variable : 3 (TROIS) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation billetterie (groupe + individuel)

Laurent Martinerie a quitté la séance durant le débat
Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération.

TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE ARCACHON 2024/2025

Comme prévu dans la convention fixant les obligations des deux parties, et son article 7, il convient de fixer annuellement les tarifs de redevances annuelles.

Redevance part fixe : 4 080 € (quatre mille quatre-vingts) Euros HT
Redevance part variable : 3 (trois) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation
Laurent Martinerie a quitté la séance durant le débat
Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération.

PLAGE AUX ENTREPRENEURS

En 2024, Arcachon Expansion organisera la troisième édition de La Plage aux Entrepreneurs le 12 septembre 2024 au Palais des congrès d'Arcachon.

Cet événement ambitionne de :

- Rencontrer des figures emblématiques de l'entrepreneuriat à la française.
- Créer du lien et des synergies autour de la fabrication française
- Inciter et convaincre à la relocalisation
- Mettre en lumière ceux qui s'engagent pour être force de proposition et source d'inspiration
- Parler Humain, histoire de vie, quête de sens, savoir faire

C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'entrepreneuriat, les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité la Directrice Générale à demander toute subvention ou financement afférent à cette manifestation

MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANÈGE « GRANDE ROUE »

Une annonce est parue sur notre site internet www.arcachon.com le 5 février 2024 pour la venue de la grande Roue au printemps 2024.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la venue d'une Grande Roue sur la Place Peyneau d'Arcachon, du 2 avril 2024 au 15 Mai 2024 (Exploitation du 6 avril au 12 Mai 2024 inclus montage et démontage compris).

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la programmation des autres événements.

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir la SARL VATONNE.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE MANÈGE « GRANDE ROUE »

La part fixe de la redevance est fixée à :

- 185 Euros H.T. par jour d'exploitation soit 37 jours pour la période du 6/04/2024 au 12/05/2024 pour un montant de 6 845 € HT (SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ EUROS)

Le montant de la part variable est fixé à 3 (TROIS) % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Le montant de la part variable ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 300 € (TROIS CENT EUROS) par période d'exploitation. En cas de modification de la convention par avenant le tarif de : 185€ HT/jour d'occupation sera appliqué

- Les obligations des cosignataires sont décrites dans la convention.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

MISE EN CONCURRENCE POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE D'OBSTACLE

L'association LA SALICORNE (n° Siret 52064013700029) nous a sollicités pour une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour y produire une course à obstacles « LA FRAPPADINGUE » le 14 avril 2024. Afin de répondre aux obligations et en application du code général de la propriété personnes publiques.

Une annonce est parue sur notre site internet www.arcachon.com le 17 janvier 2024

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir l'association la Salicorne.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE :

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par le service culture :

- 1/ Saison culturelle
- 2/ Festival de musique de chambre
- 3/ Arcachon Jazz Festival
- 4/ Passeport Danse-Cirque
- 5/ Festival Bazar de mômes
- 6/ Sortie culturelle au bassin de lumières
- 7/ Partenariat Plage aux écrivains
- 8/ Partenariat UBA

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

COMPLEMENT DE REMUNERATION DU MEDIATEUR CULTUREL

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, la Mairie d'Arcachon met plusieurs fonctionnaires à disposition de l'établissement public Arcachon Expansion.

Vu la convention de mise à disposition du 18 décembre 2023 et notamment à son article 5, Arcachon Expansion est autorisé à verser un complément de rémunération au titre des sujétions auxquelles s'expose le médiateur Culturel dans l'exercice des missions de médiations culturelles.
Elle est fixée à 1500 € net.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

TARIFS PALAIS DES CONGRES

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner les tarifs de diverses prestations, qui complètent ou modifient la grille de tarification du palais des congrès votée par délibération du 13 décembre 2023 les autres conditions tarifaires votées précédemment restant inchangées.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU PALAIS DES CONGRES D'ARCACHON

Les conditions générales de ventes du palais des congrès doivent être modifiées et notamment ses articles 2 et 12.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

BRADERIE MARS 2024

En raison des conditions météorologiques la braderie initialement prévue les 23, 24 et 25 février 2024 a été reportée au 1^{er}, 2 et 3 mars

Malgré ce report certains commerçants n'ont pas pu, compte tenu de la météo s'installer ou débarrer comme prévu

Il convient de rembourser les commerçants qui n'auront pas pu participer à la braderie

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération

Une rencontre organisée par le BACH est prévue le 28 mars prochain.
 Cette rencontre sera l'occasion de faire le point avec les hôteliers sur leur activité
 Une réunion avec les administrateurs est programmée le 20 mars
 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
 Le prochain conseil d'administration est programmé le mercredi 19 juin 2024.

Frédérique DUGENY
 Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Yves FOULON
 Président de la Régie Arcachon Expansion




Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	Excusé
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	Excusée
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	
URIOT Jean-Marc	ADMINISTRATEUR	Excusé
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	

MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
SAINT ROMAIN Régis de	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	Excusée
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	Excusé
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	Excusé